



Proméca Communication - 04/2018



LE RÔLE DU CISMA

L'action du CISMA consiste principalement à promouvoir la profession, analyser la conjoncture et les marchés, publier des statistiques, suivre les réglementations techniques française, européenne et mondiale, participer à la normalisation, favoriser la coopération industrielle européenne et internationale.

Le CISMA organise des réunions de travail entre professionnels d'un même métier. Il apporte des informations et des conseils répondant aux besoins spécifiques des entreprises adhérentes dans les domaines juridique, fiscal, environnement, commerce international.

Au plan français, le CISMA, membre de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM), travaille étroitement avec les organisations professionnelles clientes. Il participe à l'organisation de l'exposition All4Pack et co-organise le salon Intermat, vitrine internationale de la construction et des infrastructures qui se tiendra du 23 au 28 avril 2018 au Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte.

Le CISMA participe activement aux travaux économiques et techniques des associations européennes (CECE et FEM) et coopère avec les associations américaines (AEM et ITA), japonaises (CEMA et JIVA) et sud-coréenne (KOCEMA).

SOMMAIRE

Le rôle du CISMA	2
Le mot du président	3
L'écosystème du CISMA	4
L'équipe du CISMA	5
Chiffres clés 2017	6
Pôle technique	8
Pôle économique	15
Pôle promotion, communication	18
Commissions transversales	23
CISMA Services	25



Jean-Claude Fayat
Président du CISMA

MOT DU PRÉSIDENT

Il me semble naturel de renforcer l'image de notre association tant auprès de ses membres que vis-à-vis de son environnement professionnel. Le rôle premier du CISMA est de représenter, défendre, promouvoir ses membres et également, évidemment, leur permettre de se rencontrer et d'échanger sur les sujets d'actualité mais aussi ceux de demain qui font la vie de l'entreprise dans le respect du droit de la concurrence.

Cette brochure a pour objectif de vous présenter quelques actions fortes parmi les nombreuses réalisées par les pôles technique, économique et promotion, mais aussi par les commissions transversales et les comités européens. Ce document est là, avant tout, pour vous donner envie de participer activement à la vie de votre association. L'équipe des collaborateurs est à votre écoute pour vous aider à comprendre les questions technico-réglementaires, juridiques, environnementales... Une équipe qui évolue comme nos entreprises avec le renouvellement dû à des départs en retraite ou des changements de vie privée.

En 2017, le CISMA a poursuivi son effort de visibilité auprès de son environnement professionnel, notamment en renforçant son action auprès des secteurs clients, que cela soit dans le domaine de la construction ou dans le domaine de la logistique. Nous avons aussi fait en sorte d'être encore plus présent dans la presse professionnelle avec des prises de position sur des sujets d'actualité (sur-réglementation, surveillance du marché...) et auprès des pouvoirs publics (carte BTP, ICPE...) afin de porter nos messages. Au niveau européen, nous avons initié des contacts plus réguliers avec notre confrère le VDMA, nombre de nos adhérents ayant des relations avec l'Allemagne. En fin d'année, nous avons également pris la décision de consacrer nos efforts aux équipements pour le BTP et de manutention et ainsi voir la section « fours et équipements thermiques » rejoindre un autre syndicat de la Fédération.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document qui vous incitera, je l'espère, à découvrir le quotidien des collaborateurs de notre organisation professionnelle et vous permettra de mettre un visage sur chacun d'entre eux. Si une réunion est organisée dans votre région (CISMA à votre rencontre), n'hésitez pas à y participer pour approfondir votre connaissance du CISMA en y envoyant vos collaborateurs. Cette organisation vous appartient et elle est à votre service.

LE CISMA DANS SON ENVIRONNEMENT : 70 ANS D'EXPERTISE DÉDIÉS À LA PROFESSION



L'ORGANISATION DU CISMA

Le Cisma écoute et accompagne ses adhérents par pôle d'expertise...



L'ÉQUIPE DU CISMA



●●● Renaud Buronfosse
Tél. 01 47 17 63 18
renaud.buronfosse@cisma.fr
▷ Membre comité exécutif du CECE et de la FEM
Commissions transversales



● Richard Cleveland
Tél. 01 47 17 63 22
richard.cleveland@cisma.fr
▷ Suivi normatif - Code de la route
Commission professionnelle TPMF (Travaux Publics, Mines et Forage) du Cetim



● Sylvie Chesnel-Richard
Tél. 01 47 17 63 20
sylvie.chesnelrichard@cisma.fr
▷ Suivi administratif des adhérents - Cisma Info - Relations presse - Événementiel



● Emmanuel Deparis
Tél. 01 47 17 63 29
emmanuel.deparis@cisma.fr
▷ Suivi normatif



●●● Chloé Laugueux
Tél. 01 47 17 63 12
chloe.laugueux@cisma.fr
▷ Comptabilité CISMA, CISMA Services, EXPO BTP



● Marie Poidevin
Tél. 01 47 17 63 20
marie.poidevin@cisma.fr
▷ Conseillère en normalisation et réglementation européenne



● Sylvie Ursulet
Tél. 01 47 17 63 14
sylvie.ursulet@cisma.fr
▷ Administration formation Cisma Services - Gestion sites internet et extranet du Cisma



● Rudolph Ganzel
Tél. 01 47 17 63 26
rudolph.ganzel@cisma.fr
▷ Cahiers trimestriels - Prévisions sectorielles macroéconomiques - Rédaction des baromètres économiques



● Étienne Webre
Tél. 01 47 17 63 34
etienne.webre@cisma.fr
▷ Animation des sections
Comité export



● Lionel Couturier
Tél. 01 47 17 63 32
lionel.couturier@cisma.fr
▷ Analyse statistiques et prévisions



●●● Sylvie Beaumier
Tél. 01 47 17 63 36
sylvie.beaumier@cisma.fr
▷ Secrétariat sections
Gestion administrative et logistique des expositions



● Béline Pinar
Tél. 01 47 17 63 25
belina.pinar@cisma.fr
▷ Suivi des statistiques du Cisma
Statistiques douanières

● Économique ● Technique ● Promotion/Communication

CHIFFRES CLÉS 2017

Les industries d'équipement pour la construction, les infrastructures, la sidérurgie et la manutention

L'activité s'est nettement accélérée

En 2017, la production des industries d'équipement pour la construction, les infrastructures, la sidérurgie et la manutention (CISMA) s'est élevée à 8,8 milliards d'euros, en augmentation par rapport à celle de l'année précédente (+11,6% contre +8,9% en 2016). C'est donc une accélération du rythme de croissance qui a été observée en 2017. En France, le premier trimestre a été très dynamique grâce à des carnets de commandes bien garnis, sans doute lié, pour une partie au moins, aux effets du dispositif de suramortissement des investissements. L'activité s'est ralentie légèrement au cours de l'été et a retrouvé de la vigueur sur la dernière partie de l'année. Accompagnant la hausse du marché intérieur, les importations ont vivement progressé

de 7,5%, cette hausse étant constatée quelle que soit la zone géographique. C'est uniquement les exportations vers les pays européens qui expliquent la croissance des exportations de 5% l'an dernier. Toutes les autres zones géographiques affichent une baisse à l'instar de l'Amérique du Nord (-1%) ou de l'Asie-Pacifique (-9%). Les exportations vers le Moyen-Orient ont reculé également (-9%). Au final, le taux de couverture affiche un repli de 3 points passant de 89% à 86%. Le redressement des effectifs s'est poursuivi en 2017 (+3,2%). Si tous les secteurs enregistrent un résultat très positif en 2017, il convient tout de même de distinguer dans ces résultats globaux des réalités différentes selon les trois secteurs d'activité qui composent le CISMA.

	Milliards d'euros courants	var. en % 17/16
Production	8,77	+11,6%
France	4,00	+21,7%
Exportations	4,77	+4,3%
Importations	5,53	+7,5%
Balance (en millions d'euros)	-757	
Taux d'export	54%	
Taux de couverture	86%	
Effectifs directs	32 234	+3,2%

Sources : CISMA - Insee - Douanes françaises - mars 2018

Biens d'équipement pour le BTP (37% du CISMA)

L'activité a enregistré une très vive progression en 2017

En 2017, le secteur des biens d'équipement pour le BTP, qui représente un chiffre d'affaires de production de 3,3 milliards d'euros, a augmenté de 12% par rapport à 2016. Ce très bon résultat permet de retrouver le niveau atteint en 2006.

Tous les acteurs ont contribué à cette amélioration. Il faut citer notamment les loueurs, qui ont continué d'investir en matériels neufs et qui expliquent à eux seuls une part importante de cette croissance du marché intérieur. C'est notamment le cas des matériels compacts dont les ventes ont enregistré une vive progression.

A l'international, les industriels du CISMA ont réalisé 57% de leur chiffre d'affaires. Le taux d'export passe donc depuis longtemps sous la barre des 60%. Cela est dû surtout à une moindre progression des volumes exportés par rapport à la très dynamique activité intérieure. Les exportations ont progressé l'an dernier vers les pays européens (+13% en Union Européenne et +15% vers les autres pays européens). En particulier, les exportations vers l'Allemagne ont progressé de 13%. Celles vers l'Italie ont enregistré une légère progression de 1%. Les exportations étaient également en hausse

vers la Belgique, les Pays-Bas ou encore la Pologne. A l'inverse, elles ont reculé modestement s'agissant des Etats-Unis (-3%) ou du Royaume-Uni (-0,2%). Le recul a été plus important vers l'Algérie ou la Chine avec -33% et -26% respectivement. Globalement, les exportations affichent une progression de 3%. A noter également une situation un peu meilleure sur le front de l'emploi avec une progression de 2,7% enregistrée en 2017, en lien avec ce surcroît d'activité.

Biens d'équipement pour le BTP Évolution de la production

	Milliards d'euros courants	var. en % 17/16	BTP CISMA
Production	3,28	+12,0%	37%
France	1,41	+26,0%	35%
Exportations	1,87	+3,3%	40%
Importations	2,00	+12,8%	
Balance (en millions d'euros)	-134		
Taux d'export	57%		
Taux de couverture	93%		

Sources : CISMA - Insee - Douanes françaises - mars 2018

Biens d'équipement pour le BTP Répartition géographique des exportations (variations export 2017/2016 en %)

49%	+13%	Union européenne
16%	-8%	Amérique du Nord
10%	-11%	Afrique
10%	-4%	Asie-Pacifique
10%	+15%	Autres pays européens
3%	-14%	Moyen-Orient
2%	-11%	Amérique du Sud



Sources : CISMA - Douanes françaises - mars 2018

Biens d'équipement de manutention (52% du CISMA)

L'excellente santé du secteur est à nouveau confirmée

En 2017, la production du secteur des biens d'équipement de manutention s'est élevée à 4,6 milliards d'euros, en forte progression (+14%) par rapport à l'exercice précédent.

Toutes les activités sont en croissance même si des disparités existent entre elles. Légère progression en levage industriel, plus importante augmentation en rayonnage, en chariots industriels et forte hausse concernant les systèmes de charges isolées. Disparités que l'on retrouve dans la destination

géographique. Le marché intérieur est estimé 2 milliards d'euros et les exportations sont évaluées à 2,6 milliards. Les exportations ont progressé l'an dernier de 7%, moitié moins que la production globale. Aussi, le taux d'export affiche-t-il une légère baisse à 56%. Cela dégrade quelque peu la balance commerciale, qui affiche un déficit de 564 millions d'euros. Les équipements de manutention se retrouvent très majoritairement vendus en Europe (70%) avec une progression soutenue de 9%

en Union Européenne et de 6% dans les autres pays européens. Comme pour le secteur du BTP, la zone Asie-Pacifique est en recul. Les exportations vers la zone Amérique progressent de 16%. Enfin, il est intéressant de noter que ces secteurs embauchent de façon significative (+4,4%).

Biens d'équipement de manutention Répartition géographique des exportations (variations export 2017/2016 en %)

59,5%	+9%	Union européenne
10%	-13%	Asie-Pacifique
10%	+6%	Autres pays européens
8%	+16%	Amérique du Nord
7%	+18%	Afrique
3%	-5%	Moyen-Orient
2,5%	+18%	Amérique du Sud



Sources : CISMA - Douanes françaises - mars 2018

Biens d'équipement de manutention Évolution de la production

	Milliards d'euros courants	var. en % 17/16	MANUT CISMA
Production	4,55	+13,6%	52%
France	1,98	+23,3%	50%
Exportations	2,56	+7,0%	53%
Importations	3,13	+5,5%	
Balance (en millions d'euros)	-564		
Taux d'export	56%		
Taux de couverture	82%		

Sources : CISMA - Insee - Douanes françaises - mars 2018

Biens d'équipement pour la métallurgie (11% du CISMA)

Les exportations sont en retrait mais le marché intérieur a repris quelques couleurs

Le secteur a continué de progresser mais à un rythme moindre. Au total, la hausse est de +2% par rapport à l'année précédente. La production atteint 950 millions d'euros en 2017. Le marché intérieur affiche une progression de 8%. L'activité relative aux fours et équipements thermiques progressent de 3% quand les équipements de sidérurgie et fonderie progressent de leur côté d'un petit 1%. Le recul des exportations de plus de 8% explique la chute du taux de couverture que le secteur enregistre, celui-ci étant

de 36%. Toutes les zones géographiques sont concernées par ce recul à l'exception des pays européens hors Union Européenne. Les exportations vers l'Union Européenne, qui pèsent pour 61% du total, sont en retrait de 2%. Les exportations vers la zone Asie-Pacifique ont également reculé (-5%). La baisse de 5% des exportations vers l'Allemagne ainsi que la chute de 32% des exportations vers la Chine expliquent en partie les mauvais résultats obtenus à l'export. Les importations ont très légèrement

baissé. Là encore, l'Allemagne et la Chine expliquent pour partie cette évolution. Ceci est à associer à la taille relativement petite des entreprises du secteur et leur difficulté à être compétitives pour la majorité d'entre elles à l'international. Ceci se retrouve dans la perte d'emplois en 2017 (-1,7%) en opposition aux deux autres secteurs du CISMA.

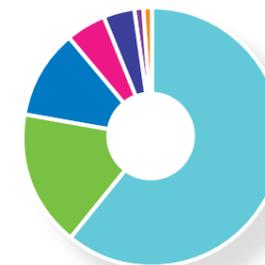
Biens d'équipement pour la métallurgie Évolution de la production

	Milliard d'euros courants	var. en % 17/16	MÉTAL CISMA
Production	0,95	+1,7%	11%
France	0,60	+8,2%	15%
Exportations	0,35	-7,9%	7%
Importations	0,41	-0,6%	
Balance (en millions d'euros)	-59		
Taux d'export	36%		
Taux de couverture	85%		

Sources : CISMA - Insee - Douanes françaises - mars 2018

Biens d'équipement pour la métallurgie Répartition géographique des exportations (variations export 2017/2016 en %)

61%	-2%	Union européenne
17%	-5%	Asie-Pacifique
11%	+7%	Autres pays européens
5%	-0%	Afrique
4%	-50%	Amérique du Nord
1%	-71%	Amérique du Sud
1%	-39%	Moyen-Orient



Sources : CISMA - Douanes françaises - mars 2018



PÔLE TECHNIQUE

CONCEPTION
FIN DE VIE
FABRICATION
UTILISATION
ENVIRONNEMENT
CODE
DE LA ROUTE



GUIDE PROFESSIONNEL MANUTENTION

GUIDE CISMA - HABILITATION ÉLECTRIQUE - CHARIOTS INDUSTRIELS ET NACELLES (MISE À JOUR)

Ce guide traite des risques inhérents aux opérations de maintenance préventives et/ou curatives réalisées sur les équipements électriques. Il liste les opérations réalisées sur le matériel, définit les habilitations électriques associées et décrit les procédures à suivre lors des opérations de maintenance.

La mise à jour de ce guide prend en compte les dernières évolutions :

- Réglementaires.
- Normatives liées à la publication de la norme NF C 18-550 (août 2015) « Opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée - Prévention du risque électrique », notamment la modification des seuils de tension et de capacité pour les travaux sous tension.



Ce guide est disponible sur le site CISMA (gratuit pour les adhérents, payant pour les non adhérents 25€ HT).

Pour en savoir plus : Richard CLEVELAND

REACH ET PRODUITS CHIMIQUES

REACH : LA PROFESSION SE MOBILISE

Rappel

REACH (Restriction des Substances chimiques dans les Articles) est un règlement européen (n°1907/2006) qui est entré en vigueur en juin 2017.

Il a pour objectif :

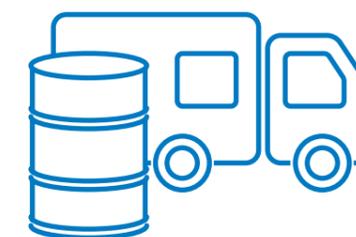
- Améliorer et accélérer la connaissance sur les propriétés des substances et sur leurs effets sur la santé et l'environnement.
- Renforcer l'échange et la transmission d'informations sur les substances, tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Toutes substances utilisées dans des procédés industriels et rencontrées dans des mélanges, comme les peintures et les substances contenues dans des articles sont impactées par cette réglementation.

Les adhérents du CISMA concernés par ce texte sont pour la plupart identifiés comme étant des utilisateurs Aval (fournisseur d'article).

Note 1 : « Fournisseur d'article » : tout producteur ou tout importateur d'article, tout distributeur ou tout autre acteur de la chaîne d'approvisionnement qui met un article sur le marché.

Note 2 : « Article complexe » : produit manufacturé comprenant des dizaines/centaines/milliers de composants. Exemple d'article : une pelle.



La profession

Pour répondre aux demandes clients de plus en plus fortes sur ce sujet, le CISMA a lancé le 7 février 2017 un groupe de travail REACH. Celui-ci regroupe des experts REACH, Environnement, qualité des entreprises aussi bien du BTP que celles de la manutention.

Il a pour objectif :

- Définir les positions de la profession, notamment sur la définition d'un article.
- Rédiger un guide sur les SHVC (Substances extrêmement préoccupantes).
- Échanger sur les retours des différentes entreprises.
- Retour d'information sur l'actualité REACH au CECE et à la FEM.
- Collecter et remonter les attentes des entreprises au niveau EU.

Pour en savoir plus : Richard CLEVELAND

CONCEPTION MANUTENTION

PARTICIPATION DES INDUSTRIELS À LA RÉVISION DU GUIDE INRS « LES RAYONNAGES MÉTALLIQUES »

Le guide INRS ED 771 « Les rayonnages métalliques » synthétise les règles de l'art qui s'appliquent en France, pour les rayonnages métalliques, notamment pour ceux destinés aux charges lourdes (palettier). Il présente les principales mesures de prévention pour réduire les accidents lors de la conception, la construction puis l'utilisation et la maintenance de ces rayonnages métalliques. Il recense, entre autres, les documents techniques et législatifs applicables à une installation de rayonnages métalliques.

Ce guide a fait l'objet d'un important travail de révision. Le guide INRS ED 771:2017 intègre les derniers référentiels normatifs (normes européennes de conception et de maintenance) publiés depuis 2001, date de rédaction de la précédente édition.

Le CISMA a apporté l'expertise de ses adhérents lors de cette révision, en initiant un travail préparatoire fin 2015 : identification des éléments obsolètes et rédaction de propositions actualisées. Cette contribution a abouti à la publication en octobre 2017 du guide révisé.



Pour en savoir plus : Emmanuel DEPARIS

ÉMISSIONS POLLUANTS

PUBLICATION D'UN GUIDE PRATIQUE « 101 QUESTIONS/RÉPONSES » POUR L'APPLICATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT MOTEUR



Le Règlement (UE) 2016/1628 relatif aux exigences concernant les limites d'émission pour les gaz polluants, les particules polluantes et la réception par type pour les moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers est applicable depuis le 1^{er} janvier 2017. Il remplace la directive européenne 97/68/CE modifiée.

Sa mise en application est précisée par trois règlements. Les deux règlements délégués (UE) 2017/654 et (UE) 2017/655 précisent les aspects techniques. Le règlement d'exécution (UE) 2017/656 définit pour sa part les aspects administratifs.

Le CISMA au travers des associations européennes de fabricants d'équipements de manutention (FEM) et de construction (CECE) a participé à la rédaction d'un guide pratique répondant à 101 questions. Ce document vise en effet à faciliter la mise en application de ce nouveau règlement par les fabricants et les constructeurs d'équipements, les importateurs et les distributeurs. En 60 pages, il apporte la réponse à des questions clés.

Pour en savoir plus : Emmanuel DEPARIS

RÉGLEMENTATION

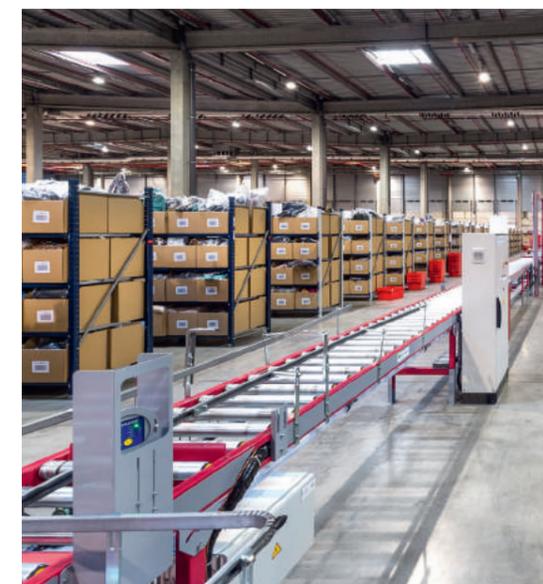
SIMPLIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION ET SUR-RÉGLEMENTATION EN FRANCE

Si on peut noter quelques avancées dans ce domaine, il reste encore des progrès importants à accomplir. Ci-dessous, quelques faits marquants de l'année 2017 au travers de 4 exemples concrets.

Exemple n°1 - Entrepôts couverts : certains assouplissements mais aussi plus de contraintes pour les petits entrepôts

L'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) regroupe les prescriptions de plusieurs arrêtés relatifs à plusieurs rubriques ICPE. Mais aussi, c'est une première, il y réunit dans un même texte plusieurs arrêtés relatifs à différents régimes ICPE (déclaration, enregistrement et autorisation selon la quantité de combustible stocké).

Si un seul texte à connaître est plus pratique et que certains assouplissements profitent à un large spectre d'entrepôts, ce regroupement n'a néanmoins pas été sans conséquence, malgré l'investissement des adhérents du CISMA : les plus petits entrepôts (soumis à déclaration) ainsi que les entrepôts existants (construits depuis 2002) ont vu en effet leur niveau de contrainte augmenter. On note par exemple la distance à l'écran de cantonnement ainsi que la détection dédiée et adaptée aux cellules comportant au moins une mezzanine.



Exemple n°2 - Le CISMA a collaboré avec l'UNICEM pour obtenir l'abrogation du RGIE

Le RGIE (Règlement Général des Industries Extractives) est une vieille réglementation nationale issue du Code Minier qui contient notamment des exigences techniques sur les équipements de travail mobiles utilisés dans les mines et carrières. Cette réglementation pré-existait (au début des années 1980) avant la transposition dans le Code du Travail de la 1^{ère} version de la directive européenne « Sécurité des machines ». Le maintien d'exigences techniques sur des matériels mobiles utilisés dans les mines et carrières, alors même que le Code du Travail contient les exigences relatives aux machines, entraîne depuis des années de la confusion et des discussions incessantes avec notre environnement professionnel (préventeurs, organismes de contrôle, Dreal, clients-exploitants de carrières...) sur les prescriptions de sécurité des matériels mobiles.

Lors d'une audition en 2016 par la personne en charge de fournir un rapport sur les sur-réglementations et sur-transpositions en France et qui était mandatée par le Cabinet de l'ex-Ministre de l'Economie (Emmanuel Macron), le CISMA avait mentionné cette réglementation comme un cas avéré de sur-réglementation française.

En 2017, le CISMA a participé à plusieurs consultations sur des projets de décret et d'arrêté visant à abroger les exigences du RGIE et a collaboré avec l'UNICEM⁽¹⁾ pour faire en sorte que ces projets soient publiés le plus rapidement possible et faire cesser les demandes de conformité au RGIE.

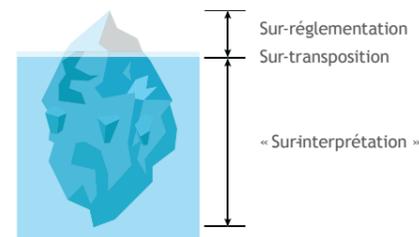
⁽¹⁾ Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction.

Exemple n°3 - Le CISMA tient aussi à évoquer le problème français de sur-interprétation

Suite à la publication en 2016 d'un rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF Mission Catoire) et la publication d'une circulaire le 26 juillet 2017 relative à la maîtrise du flux des textes réglementaires et de leur impact, le CISMA a participé en 2017 à la rédaction d'une note de positionnement de la FIM sur le thème de la sur-réglementation et sur-transposition.

Au-delà de la fourniture d'exemples concrets de sur-réglementation ou sur-transposition, le CISMA a souhaité aussi introduire dans la position de notre Fédération, une particularité française liée à un phénomène encore plus sournois (et pourtant qui empoisonne tout autant, sinon plus, le quotidien des entreprises), à savoir la sur-interprétation. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'une inflation de textes franco-français, mais plutôt d'une lecture maximaliste de textes réglementaires (pourtant d'origine communautaire) ou encore d'une inflation de documents issues du système d'assurance maladie français qui n'ont pas de pouvoir contraignant juridiquement mais qui, de fait, finissent par devenir obligatoires du fait de la pression exercée par l'environnement professionnel sur nos industriels. Derrière cette notion de « sur-interprétation » (plus difficilement quantifiable), se cache un

problème lié à l'état d'esprit de notre environnement professionnel, en particulier celui de l'inspection du travail et du réseau de préventeurs issus des CARSAT (Caisses Régionales de Retraite et Santé au Travail).



Le CISMA a introduit dans la note FIM cette notion de sur-interprétation avec des exemples de matériels sur-équipés par rapport à nos voisins européens, mais aussi développé concrètement la différence de comportement de l'environnement professionnel en France (principalement Inspection du travail et Organismes d'Assurance Maladie) vis-à-vis de nos industriels, en comparaison avec l'Allemagne.

Exemple n°4 - Prise de position CISMA sur les grues à tour en association avec le DLR



Depuis plus de deux ans, le sujet relatif à l'utilisation en sécurité des grues à tour fait l'objet d'incessantes discussions sur le terrain, notamment en ce qui concerne le contrôle de maintien de charges. Le fait générateur est un accident survenu sur le territoire national.

Bien que le risque mis en avant par la CARSAT (où a eu lieu l'accident) soit considéré par toute la profession comme un risque purement théorique et qu'il n'y ait aucun élément factuel sur cet accident (et l'accidentologie en général) permettant de conclure qu'il y a une amélioration à entreprendre au niveau de la conception des grues à tour, la CARSAT locale est parvenue à faire plier l'exploitant afin que la grue soit modifiée par le constructeur. L'argumentation sous-jacente à cette demande de modification du matériel est issue d'une interprétation maximaliste du Code du Travail et illustre bien le phénomène de sur-interprétation franco-française (voir article sur la sur-interprétation, exemple n°3).

Afin de limiter le risque que ce cas ne crée un précédent chez d'autres exploitants de grues à tour, le CISMA, en association avec le DLR (Syndicat National des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs), a publié le 8 juin 2017 un communiqué à l'ensemble de la profession et de la presse spécialisée assorti d'une note d'information « Utilisation en sécurité des grues à tour », rappelant des fondamentaux réglementaires et le retour d'expérience de la profession à ce sujet.

Pour en savoir plus : Richard CLEVELAND

UTILISATION DES MACHINES

UN NOUVEAU GUIDE CISMA SUR LES VENTES DE MATÉRIELS D'OCCASION : LES BONNES PRATIQUES, LES ÉCUEILS, LES GARANTIES...

GUIDE TECHNIQUE

Matériel d'occasion

Les bonnes pratiques, les écueils, les garanties...



Les machines ont plus d'une vie et sont souvent revendues soit à un utilisateur final, soit à des reconditionneurs et ce, en vente directe ou via des ventes aux enchères.

Que faut-il faire au plan technique, au plan documentaire ? Quelle est la réglementation applicable ? Doit-on donner une garantie ? Le guide CISMA a pour objectif de répondre à toutes ces questions.

Il existe des différences importantes entre les matériels ou équipements neufs et ceux d'occasion. Ces différences existent tant au plan de la réglementation technique que pour les questions d'obligations contractuelles et notamment de garanties.

La réglementation technique française assimilant la location à une vente d'occasion, un paragraphe particulier est consacré aux obligations à remplir pour tout type de location.



Pour en savoir plus : Richard CLEVELAND

SÉCURITÉ DES MACHINES

MOBILISATION DES INDUSTRIELS SUR LE SUJET DES MODIFICATIONS DE MACHINES

Le CISMA a mis en place début 2017 un Groupe de Travail réunissant les constructeurs de différents horizons (centrales d'enrobés, systèmes intra logistiques, installations de préparation des matériaux...), puis a organisé un atelier le 4 octobre dernier, afin d'échanger sur les pratiques et de construire une communication technique adaptée. L'année 2017 a vu la publication de deux nouveaux documents :

- Une note CISMA de synthèse à vocation pédagogique et de diffusion publique permettant aux constructeurs de faciliter l'entrée en matière de ce sujet avec leurs clients en parlant le même langage avec pour objectif principal la promotion du savoir-faire des concepteurs-constructeurs par une recommandation à se rapprocher d'eux, avant tout projet de modification.

- Une note CISMA de diffusion restreinte aux seuls adhérents et offrant des arguments pouvant être opposés aux clients qui souhaitent disposer du dossier technique du concepteur-constructeur lors d'opérations de modifications. L'objectif de cette note vise la défense du savoir-faire.

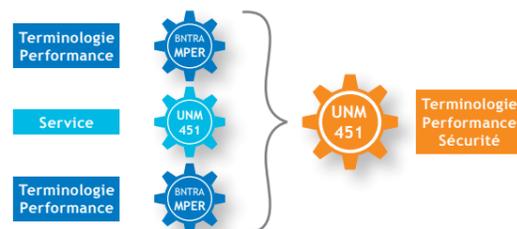
Un 3^e livrable est en cours de finalisation. Il s'agit d'un guide technique (de diffusion restreinte aux seuls adhérents dans un premier temps) ayant vocation à offrir une explication de texte écrite en des termes techniques (et non juridiques) avec des illustrations concrètes et ce, afin de partager au sein de la profession une interprétation cohérente et commune de la notion de modification et de communiquer sur le terrain en utilisant tous le même référentiel.

Pour en savoir plus : Richard CLEVELAND

OPTIMISATION DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX DE NORMALISATION

Le CISMA réorganise des travaux de normalisation au niveau français

Si le pôle technique a œuvré pendant plus de deux ans au niveau international afin de maintenir l'organisation actuellement en place, l'année 2017 a vu la concrétisation de près de trois ans de travail, afin de réorganiser des commissions de normalisation françaises.



Désormais, les sujets normatifs liés aux machines de construction, d'entretien et d'exploitation des routes sont rassemblés dans une seule et unique Commission de normalisation gérée par l'UNM, au lieu de trois commissions qui par le passé étaient gérées par deux bureaux de normalisation différents (UNM et BNTRA).

Comité Technique ISO/TC 195

Instance internationale qui a la responsabilité de développer les normes liées aux équipements pour la construction. Cela couvre les matériels routiers, ceux pour le béton, la préparation des matériaux, le forage et les fondations spéciales, mais aussi les tunneliers ou encore les machines du second œuvre. Les normes portent sur la terminologie et les spécifications commerciales (afin d'harmoniser le langage désignant les matériels et leurs caractéristiques techniques), parfois sur la performance, mais de plus en plus sur les exigences de sécurité.

Le CISMA impose son point de vue à l'international en évitant une multiplication des instances de normalisation à l'ISO

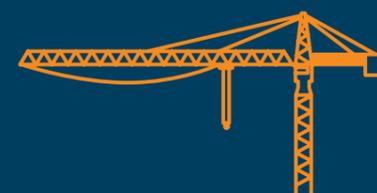
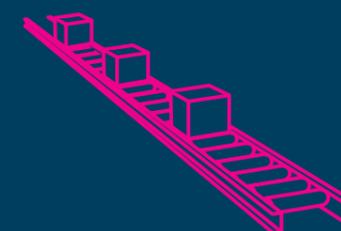
Une controverse vient de trouver une issue positive en cette fin d'année 2017 pour le CISMA, en particulier pour les constructeurs de matériels d'exploitation des routes⁽²⁾. En 2015, l'Allemagne avait en effet pris l'initiative de créer une nouvelle instance internationale (Comité ISO/TC 297) afin de développer des normes sur les matériels d'exploitation des routes notamment, alors que cette même famille était déjà dans le périmètre d'une instance (Comité ISO/TC 195) suivie par le pôle technique du CISMA.

Ce projet allemand prenait ses sources dans l'organisation même des sujets de normalisation au sein de la grande fédération VDMA et visait principalement à calquer à l'ISO la propre organisation au sein du VDMA. A contrario, pour le CISMA, ce projet de multiplication des instances à l'ISO ne présentait que des désavantages (complexification du suivi des travaux pour le pôle technique, augmentation des déplacements à l'international et des coûts, etc.).

Après deux ans d'échanges avec d'autres pays qui se sont ralliés à notre cause, deux votes au niveau international, ainsi qu'une plainte déposée par la France à l'ISO, il a finalement été décidé le 13 octobre 2017 que les machines d'exploitation des routes étaient maintenues au sein du Comité ISO/TC 195. Comme pour d'autres sujets, le travail au CISMA consiste aussi parfois à maintenir les choses telles qu'elles sont, en contrant parfois des projets, ou plus souvent des idées.

⁽²⁾ Machines de viabilité hivernale, d'entretien des accotements routiers, de nettoyage des chaussées.

Pour en savoir plus : Richard CLEVELAND

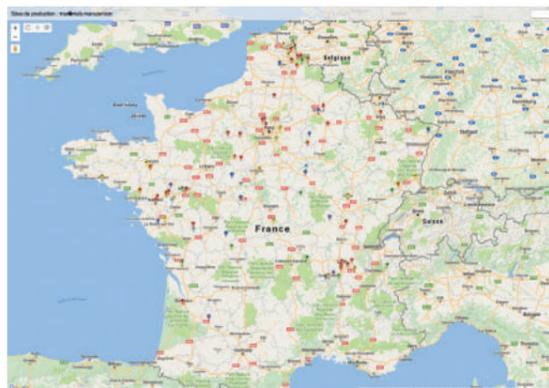


PÔLE ÉCONOMIQUE

- CONJONCTURE
- ÉTHIQUE
- INDICATEURS ÉCONOMIQUES
- MACROÉCONOMIE
- MARCHÉS
- PRÉVISIONS



CARTE DES SITES DE PRODUCTION DES MATÉRIELS FRANÇAIS



Besoin de localiser un confrère ? Besoin de visualiser les grands sites de production français⁽¹⁾ de la profession, ou d'un certain type de matériel ?

Vous déplacer chez un partenaire en quelques clics, observer la répartition des usines sur le territoire français par type de matériel, consulter la liste des professionnels d'une activité ou d'un groupe d'activités... C'est ce que permettent les deux cartes interactives du CISMA pour la construction et la manutention. Celles-ci sont disponibles en accès libre sur www.cisma.fr.

⁽¹⁾ Les sites de production sont les lieux dans lesquels les entreprises fabriquent et/ou conçoivent leurs matériels.

Pour en savoir plus : Lionel COUTURIER

LA BRÈVE TRIMESTRIELLE D'ARGUS-CHARIOT.COM : L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU CHARIOT D'OCCASION

La référence professionnelle des valeurs de reprise sur le marché de l'occasion des chariots industriels développe sa brève trimestrielle.

Développé conjointement par les organisations professionnelles du CISMA et du DLR⁽²⁾ en 2004, le site www.argus-chariot.com a été conçu pour être accessible à tous : n'importe quel internaute (client chariot, concessionnaire, expert d'assurance, avocat, magistrat, presse spécialisée...) intéressé par le marché de l'occasion des chariots est en mesure de consulter une valeur de reprise pour un modèle donné.

Au-delà de ce service, un ensemble d'outils sont développés et mis à jour pour aider le professionnel dans sa vie quotidienne. C'est dans cet objectif qu'a été conçue la brève d'argus-chariot. Diffusée de manière trimestrielle à un large public, celle-ci permet de se tenir informé des dernières actualités du marché occasion du chariot industriel, récapitule les prochains grands rendez-vous et présente les nouveautés du site [argus-chariot.com](http://www.argus-chariot.com) (de

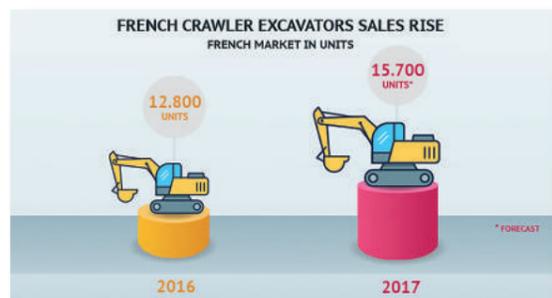


nouveaux documents réglementaires, des vidéos explicatives ou des aides utilisateurs sont fréquemment ajoutés). Le premier numéro est sorti en novembre dernier.

⁽²⁾ Fédération des distributeurs, loueurs et réparateurs.

Pour en savoir plus : Lionel COUTURIER

LE CISMA AU-DELÀ DES FRONTIÈRES



Informé sur le marché français des matériels pour la construction au-delà des frontières reste l'objectif des « bi-monthly charts ». Une infographie facile à comprendre accompagnée de quelques lignes de commentaires rapides à lire, telle est la philosophie de ces informations adressées directement à un public sélectionné mais également disponibles en accès libre sur le site internet du CISMA dans la partie anglaise.

Pour en savoir plus : Rudolph GANZEL

UNE ANALYSE MARCHÉ DÉTAILLÉE

Le pôle économique du CISMA publie des notes d'analyse statistique dont l'objectif est de mettre en valeur chaque trimestre les informations essentielles tirées directement des statistiques de marché publiées par ailleurs. Les analyses statistiques permettent ainsi de mieux comprendre l'évolution du marché en utilisant divers outils statistiques.

En plus de récapituler les informations principales sur les tendances du marché pour chaque matériel étudié, le document apporte également une analyse détaillée : indices, études de saisonnalité, prévisions à court terme, focus sur certains acteurs, études de répartitions géographiques de ventes... Tous ces éléments constituent autant d'axes d'analyse qui permettent d'affiner le regard porté sur le marché.

S'adressant aussi aux adhérents dont le siège social de la maison-mère se situe hors de France, le document est également disponible en langue anglaise.

Les notes statistiques du CISMA sont actuellement disponibles pour les minipelles, les midipelles, les pelles hydrauliques sur chenilles > 12 t, les pelles hydrauliques sur pneus et les disques diamantés.



Pour en savoir plus : Lionel COUTURIER

UNE SYNTHÈSE MENSUELLE EXHAUSTIVE DES DERNIERS CHIFFRES DU TERRASSEMENT

Visualiser rapidement les grandes tendances des marchés français et européen du terrassement



Composé de graphiques, de tableaux et de cartes géographiques, le tableau de bord du CISMA récapitule chaque mois les chiffres et les évolutions des marchés français et européen des matériels de terrassement. L'objectif du tableau de bord est de fournir un grand nombre d'informations sur l'ensemble des matériels de terrassement de la manière la plus concise qui soit. Ainsi, un simple coup d'œil suffit-il pour appréhender la dynamique actuelle des ventes, mais aussi pour observer les statistiques mensuelles, les derniers records atteints, la typologie régionale et départementale du marché ou encore le classement européen par matériel. Le document est disponible en versions française et anglaise et fournit une base de graphiques réutilisables pour les présentations de nos adhérents.

Pour en savoir plus : Lionel COUTURIER

NOUVELLE ENQUÊTE ATTACHES RAPIDES

Afin d'offrir aux fabricants d'accessoires pour les machines de construction un outil d'observation et d'analyse du marché français, le renforcement des enquêtes s'est poursuivi au CISMA avec la mise en place d'une

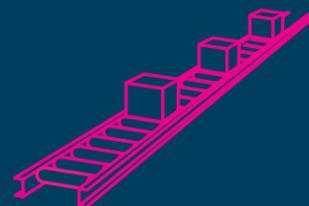
enquête statistique spécifique aux attaches rapides. Cette enquête permet de dénombrer les attaches rapides commercialisées en France selon leur spécificité.

Pour en savoir plus : Rudolph GANZEL



PÔLE PROMOTION COMMUNICATION

CONFÉRENCE DE PRESSE
CONVENTION
COMITÉS EUROPÉENS
DÉMOROUTE



COMMUNICATION

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 13 AVRIL 2017



La conférence de presse du 13 avril 2017 a débuté par la présentation des chiffres clés des secteurs BTP, Manutention et Métallurgie par le Président Jean-Claude Fayat.

Puis, les industriels présents, Jean-Noël Daguin (Manitowoc Cranes), Jean-Luc Thomé (BA Systèmes), David Zak (Fives Intralogistics) et Jérôme Wencker (Fenwick-Linde) ont apporté leur témoignage sur le thème « Digitalisation et numérisation dans notre industrie - Comment les données recueillies via les équipements peuvent améliorer la performance, tant du client que du constructeur », auprès d'une vingtaine de journalistes présents.

La digitalisation est devenue un phénomène naturel qui combine l'apparition d'internet et les avancées informatiques. La notion de distance n'existe plus, l'information peut voyager instantanément et n'est pas contrainte par une zone géographique. La collaboration entre personnes, les contenus qui peuvent être partagés et modifiés en temps réel par tous, permettent de travailler sur un même projet beaucoup plus facilement.

Ainsi, dans nos secteurs d'activités, le modèle économique traditionnel est-il en pleine mutation. Il ne s'agit plus seulement de produire davantage pour faire baisser les coûts, mais de produire du matériel plus performant et de meilleure qualité.

Les constructeurs de machines conçoivent de plus en plus des machines connectées (du « matériel intelligent ») qui va leur permettre d'analyser et d'exploiter les données, notamment les besoins de leurs clients et ainsi répondre au mieux à leurs attentes.

Ils perfectionnent de plus en plus leurs produits et services en intégrant des fonctionnalités digitales fondées sur le big data (collecte/analyse/exploitation des données) pour :

- Améliorer la compréhension des besoins clients.
- Améliorer la qualité et la performance des produits et des processus.
- Optimiser les coûts de transport et de logistique.
- Perfectionner sans cesse les produits et y adjoindre des services et des offres adaptés aux besoins des clients.

Il ne s'agit plus de fournir un produit mais une solution globale au client.

COMMUNICATION

NOUVEAUX ADHÉRENTS

En 2017, 15 nouveaux adhérents ont rejoint le CISMA :

- ADIM TPI : BTP
- ALLIANCE TYRE EUROPE BV : Associé
- AMG : BTP
- BITO SYSTÈMES : Manutention
- BROKK France : BTP
- DYNAPAC France : BTP
- ENGCON : BTP
- FRACO : BTP
- GROUPE KREMER : Manutention
- HADEF France : Manutention
- HYUNDAI CONSTRUCTION EUROPE : BTP/Manutention
- NBB France : Associé
- STEELWRIST AB : BTP
- TADANO France : BTP
- TMS : BTP

CONVENTION

CONVENTION CISMA - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - JEUDI 22 JUIN 2017



La Convention du CISMA se déroulait cette année à la Maison de la Mécanique à Courbevoie.

Après l'assemblée générale réservée aux adhérents, des invités représentant notre environnement professionnel nous ont rejoints pour assister aux interventions de :

Bertrand Nivard (ancien leader de la Patrouille de France),

Christophe Collignon (dirigeant d'Ima Technologies, spécialiste de la relation client),

sur le thème : « La notion de confiance entre les parties prenantes dans des modes de gouvernance et de management différents ».

L'économiste Denis Ferrand, Coe-Rexecode a clôturé la manifestation sur le thème « L'industrie française à l'épreuve des "macromomics" dans un contexte embelli ».

Une partie de l'assistance s'est retrouvée dans un lieu d'exception, au restaurant le Frank de la Fondation Louis Vuitton.

Nous espérons que l'an prochain nombre d'adhérents absents viendront apprécier ce moment de travail, de rencontres et d'échanges qui permet de renforcer les liens des adhérents avec leur organisation professionnelle.

COMMUNICATION BTP

DÉMOROUTE 2017

La 10^e édition de Démoroute, les 14/15 juin 2017 se déroulait au centre de formation à la sécurité routière Centaure de Bruguières (31).

Nous avons demandé à des experts métiers de présenter leurs savoir-faire ou les résultats de leurs études :

Étienne Cuénot, ex-ingénieur horticole de l'APRR responsable de l'entretien de tout le patrimoine des accotements de cette société d'autoroute, a rappelé les évolutions vécues dans sa carrière,

Nathalie Charrier, en charge de l'unité TIER du CEREMA et de l'étude sur le cycle de vie complet de la route, a présenté les résultats préliminaires de son étude,

Christophe Pineau, à la barre du projet CARMEN d'analyse de la récupération de la biomasse au CEREMA ouest, a détaillé le niveau de ses connaissances,

au cours de 3 ateliers :

Atelier 1 : « Un matériel conforme et entretenu pour préserver votre patrimoine »,

Atelier 2 : « Une vision prospective pour défendre notre patrimoine en infrastructures »,

Atelier 3 : « Une intervention raisonnée pour respecter notre patrimoine environnemental ».

Au bilan, plus de 300 visiteurs ont bénéficié de ces deux journées, ont assisté aux démonstrations et visité les stands de chacun.

Le dernier challenge relevé cette année était de présenter les matériels d'aménagement urbain : ponçage des bétons, bouchardage, carottage et sciages qui avaient répondu à l'offre d'élargissement proposée par la section MRER. Une dalle de béton a été coulée pour l'occasion pour montrer les avantages des matériels.

Afin de faire progresser ces journées d'information et de formation de l'entretien routier et faire vivre le nom de Démoroute auprès de la communauté des professionnels du blanc, du vert et du noir, le magazine Matériel et Paysage nous a proposé une communication régulière.

Pour en savoir plus : Étienne WEBRE

COMMUNICATION

DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LA PRESSE SPÉCIALISÉE

Le CISMA communique de façon plus régulière avec la presse sur les sujets d'actualités technique, économique, juridique. Le CISMA bénéficie désormais dans certains supports d'une demi-page ou d'une page entière qui lui permet de faire part de ses « points de vue » sur des thèmes précis.

démoroute

COMMUNICATION

RELATIONS AVEC LE VDMA

A la lecture de deux constats : d'une part, la prépondérance de la mécanique allemande en Europe, d'autre part, le fait que nombre d'adhérents du CISMA sont présents dans les deux pays, les administrateurs du CISMA ont souhaité créer des liens privilégiés avec leurs homologues du VDMA. Cette réflexion doit permettre de mieux connaître le fonctionnement de nos deux associations (leurs forces et faiblesses respectives) mais aussi, autant que faire se peut, parler d'une voix unique dans les comités européens auxquels nous appartenons afin de développer une stratégie européenne.



2017 a été l'occasion d'une première rencontre, côté « maintenance » avec des décisions claires pour améliorer le service au niveau de la Fédération Européenne de la Maintenance (FEM). Un rendez-vous est prévu en avril 2018 côté « BTP ».



COMMUNICATION

SITE 3MTPM



Dans le cadre de la promotion des métiers de la maintenance des matériels de construction et de maintenance, le CISMA avec ses partenaires DLR et SEIMAT a rénové le site www.3MTPM.com. L'objectif est d'apporter d'une part une information aux jeunes ainsi qu'à leurs parents désireux de découvrir cette filière (du CAP au BTS en passant par le Bac Pro) avec les diplômes et programmes de formation, les établissements scolaires

(lycées, CFA et MFR) sur le territoire national..., d'autre part aux enseignants en mettant à disposition quelques outils (bourse de composants, travaux pratiques...). C'est aussi un lieu où sont présentes les actions de communication et de promotion comme Bus Découverte, le Concours Général des Métiers ou Intermat. Pour les adhérents du CISMA, ce site représente un moyen de promotion dans leur recherche de futurs collaborateurs pour les services de maintenance de leurs produits.

COMMUNICATION

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION ADHÉRENT

Souhaitant concentrer ses compétences sur les secteurs des biens d'équipement pour la construction et de maintenance, le CISMA a réalisé, avec l'appui des membres du bureau, un questionnaire à l'attention de ses adhérents pour savoir quel est le degré de connaissance du syndicat ainsi que le degré d'implication et de satisfaction de chacun. Il est indispensable que nous fassions évoluer notre structure au plus près des besoins de ses membres en ayant une équipe de collaborateurs efficace mais aussi des moyens de communication en phase avec notre époque.



COMMISSIONS TRANSVERSALES

EXPORT
HSE
JURIDIQUE
RH

HSE

ORG TST-IE

Au 1^{er} janvier 2020, toute personne intervenant lors de travaux sous tension devra être habilitée par un centre de formation agréé. Ceci concerne en premier lieu, les chariots industriels et les plates-formes élévatrices mobiles de personnel ou nacelles automotrices mais concerne également tout véhicule et engin mobile à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une énergie électrique embarquée dès lors que la tension en courant continu est supérieure à 60 volts ou que la capacité totale de la batterie d'accumulateurs est supérieure à 275 ampères/heure.

Les techniciens de maintenance sont, bien évidemment, la catégorie professionnelle visée.

Afin d'aider la direction générale du travail (DGT), seule compétente pour agréer les centres de formation, une association a été créée par un certain nombre d'acteurs en janvier 2017, dénommée ORG TST-IE. Le CISMA en est l'un des membres fondateurs et l'OPPBTP en assure le secrétariat.

HSE/RH

CNAMTS & INRS

Afin de mieux répondre aux besoins des adhérents, le CISMA a mis en place une politique de participation active dans les instances paritaires. Ainsi le mandat qu'elle détient, comme représentant du MEDEF, au sein du Comité Technique National Métallurgie (CTNA) a-t-il



JURIDIQUE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE. CONDITIONS GÉNÉRALES DE FOURNITURE SUR DEVIS. CONDITIONS GÉNÉRALES DE MAINTENANCE.

La réforme du droit des obligations risque de modifier notamment la relation client/fournisseur.

Il nous a paru nécessaire au sein de la commission juridique de réviser les documents réalisés, il y a quelques années, régulièrement remis à jour et déposés au bureau des usages professionnels du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Lors de quatre réunions, des juristes appartenant aux différents secteurs d'activité du CISMA ont apporté leurs remarques et leur savoir-faire sur l'élaboration de ces nouveaux documents avec l'appui de la direction des affaires juridiques de la fédération. La commission juridique a souhaité faire une restitution de ses travaux le 9 mars 2018 à l'ensemble des adhérents du CISMA mais



ORGANISME TRAVAUX SOUS TENSION SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Un premier groupe de centres de formation a déposé un dossier de demande d'agrément fin février 2017. L'ORG TST a instruit les dossiers et rendu un avis à la DGT en octobre dernier afin que celle-ci puisse donner un agrément provisoire pour l'année 2018 (parution au journal officiel du 29 décembre 2017). L'audit initial avait pour but de rendre compte de la mise en œuvre des exigences fixées par l'arrêté du 21 novembre 2016 pour l'agrément des organismes de formation aux travaux sous tension pour les installations électriques. Pendant l'année 2018, un audit de terrain sera effectué par l'association afin de confirmer ou d'infirmer ce qui a été produit au niveau du dossier administratif. Si l'audit s'avère positif, l'agrément sera valable pour une période de quatre années.

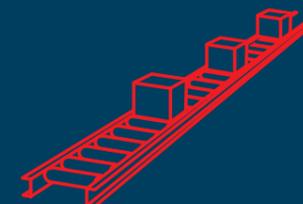
Pour en savoir plus : www.orgtst-ie.fr

été reconduit pour une durée de quatre ans. Ceci lui permet de participer aux recommandations mises en place comme les CACES mais aussi d'influer sur les grands axes de travail de la CNAMTS (Troubles Musculo-Squelettiques TMS, Codes risques...). Depuis cette année, le CISMA est également administrateur de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), ce qui lui permet de participer à l'élaboration du projet stratégique et au programme de la commission Études, Recherche et Applications.

également ouverte aux sociétés de biens d'équipement d'autres syndicats de la fédération, au travers d'un quizz s'adressant à différents types de collaborateurs : juristes mais aussi commerciaux, responsables service après-vente, techniciens de bureau d'études...

Cette collaboration fructueuse tout au long de l'année entre le syndicat primaire et la fédération s'est traduite par un grand nombre de questions émanant du syndicat et de ses membres auprès de la fédération sur des aspects comme les délais de paiement, les relations avec un distributeur, un loueur, les vices cachés, la médiation, la conciliation...

Vous pouvez retrouver les travaux de la commission juridique sur le site www.cisma.fr



CISMA SERVICES

FORMATIONS

ORGANISATEUR DE SALONS

ABONNEMENT AUX PUBLICATIONS

ORGANISATEUR D'ÉVÉNEMENTS





L'expertise professionnelle
au centre d'une offre de services



Notre organisme de formation CISMA Services a été référencé dans le Datadock, le 31 août 2017, ce qui permet aux personnes souhaitant se former par notre intermédiaire de bénéficier d'une prise en charge par les OPCA. Par ailleurs, chaque financeur peut désormais inscrire nos programmes dans son catalogue de référence.

Forts de cette expérience, nous avons créé deux nouvelles formations qui s'adressent aux responsables de formation, aux formateurs et aux RH, afin de les aider à faire référencer leur centre de formation et surtout à mettre en place une démarche qualité pour leurs propres formations :

- Réussir ses formations.
- Construire une action de formation selon une démarche qualité.

Le programme de celles-ci met l'accent sur les méthodes pédagogiques permettant de prendre en compte les compétences professionnelles existantes ou à développer.

Notre organisme de formation s'enrichit aussi de partenariats avec d'autres organismes de formation. De ce fait, nous proposons un panel de formations plus large, couvrant la thématique *Absentéisme, les enjeux de la Santé et Sécurité au Travail, la gestion du risque, les stratégies de communication...*

Pour en savoir plus : Sylvie URSULET



Le CISMA remercie les entreprises adhérentes pour les photographies qui illustrent ce rapport d'activité.

Fenwick-Linde

Mecalux

SSI Schaefer

Still

Villeton